

Informations :

- Aménagement du Ruisseau de Maison Rouge – tranche 2 : présentation par le maître d'œuvre
- Création et aménagement du Lotissement la Grange : présentation par la SA HLM Polygone – Maître d'ouvrage
- Saison Culturelle 2011/2012 : présentation par C. de CHAMBRUN, Adjointe déléguée à la Culture et T. ARNAL, Directeur du TMT
- Aménagement de la place de la Gare et convention avec la SNCF : présentation par J. ORLOWSKI, Adjointe déléguée à la Vie de Quartiers et Thierry MAMET
- Piscine Municipale : présentation de la saison 2011 par D. BASTIDE, Adjoint délégué aux Sports
- Maison du Tourisme : présentation de la saison 2011 par M. VIDAL, Adjointe déléguée au Tourisme
- Rentrée Scolaire 2011/2012 : information par M. VIDAL, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires
- Voirie 2011 : programme - présentation par H. DAUDE, Conseiller Municipal délégué aux travaux
- Limitation de l'usage de l'eau - sécheresse : Arrêté Préfectoral du 28/09/2011
- Décisions du Maire

Délibérations :

- Séance du 9 septembre 2011 : approbation du compte rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Installation de Monsieur Henri CORBIERE : représentations aux structures communales
- 2) Conseil de vie sociale : désignation des représentants
- 3) CALBERSON AUVERGNE : renouvellement du bail avec la Commune
- 4) LUPUS ELECTRO : Aide à l'Emploi

FINANCES

- 5) Réhabilitation du foyer d'hébergement de la Colagne et garantie d'emprunt communale : régularisation

TRAVAUX

- 6) Aménagement avenue Pierre Sépard : participation financière du Département
- 7) Communauté de Communes du Gévaudan – travaux de renforcement et d'alimentation en eau potable : Convention de mandat
- 8) Eglise Notre Dame de la Carce : avenants
- 9) Sonorisation de l'Eglise Notre Dame de la Carce : choix de l'entreprise

RESSOURCES HUMAINES

- 10) Service technique, ressources humaines et comptabilité : création de postes
- 11) Intérim du DGS : services et attribution d'indemnités
- 12) Personnel communal : régularisation des indemnités d'heures supplémentaires

AFFAIRES SCOLAIRES

- 13) Intervention en milieu scolaire : signature de la convention avec les Scènes Croisées de Lozère

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2011

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille onze, le vendredi vingt et un octobre à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du onze octobre et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (21) : Jean ROUJON - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Daniel BASTIDE - Jean-Pierre JACQUES - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoint - Henri DAUDÉ - Samira MESKINI - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Henri CORBIERE - Dominique AKA - Véronique JOUVE - Alain NURIT - Sophie FOISY - Laurent MALLET - Henri PODEVIGNE - Jean-Paul CHEDANNE - Yves KOSCIELNIAK - Bernard DURAND - Amélie CHAUDESAIGUES.

Excusés (3) : Béatrice MEISSONNIER - Elisabeth ACHET - Marie-Christine NESPOULOUS.

Excusés ayant donné pouvoir (5) : Claude CAUSSE (pouvoir à Daniel BASTIDE) - Magalie VIDAL (pouvoir à Jacqueline ORLOWSKI) - Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Jean-François DELOUSTAL) - Pierre BRUEL (pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE) - Elisabeth MATHIEU (pouvoir à Yves KOSCIELNIAK).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire souhaite évoquer préalablement un évènement récent, qui nous interpelle et nous choque profondément. Il a souhaité « avoir une pensée pour Madame Lise BONNAFOUS, cette enseignante décédée, après s'être immolée dans la cour du Lycée Jean MOULIN de BEZIERS. Elle aimait son travail et l'a fait jusqu'à en mourir dans la plus grande souffrance et dans le plus grand désarroi, sous le regard de tous. C'est un métier difficile puisque aujourd'hui certains parents n'éduquent plus leurs enfants et demandent à l'Education Nationale de le faire à leur place. Sans juger personne, une minute de silence est faite en l'honneur et à la mémoire de Madame Lise BONNAFOUS. »

INFORMATIONS

Aménagement du Ruisseau de Maison Rouge – tranche 2 : présentation par le maître d'œuvre

Monsieur le Maire accueille Monsieur Jérôme MEGRET, Maître d'œuvre de l'opération et le remercie de venir présenter le dossier.

La première tranche de ce dossier a été réalisée en 2008 afin de réaliser l'exutoire, de canaliser le ruisseau de Maison Rouge et de passer sous le béal.

Le ruisseau de Maison Rouge prend sa source à CASTRES sur la Commune d'ANTRENAS. Celui-ci passe par le lotissement de Maison Rouge et afin de diminuer les risques d'inondations sur ce secteur, il est prévu de redimensionner le busage afin de multiplier par 4 le débit. Le but de ces travaux est également de sortir du domaine privé les canalisations en suivant la voirie communale. Monsieur le Maire indique que dans les canalisations existantes, un amoncellement de racines ainsi qu'un affaissement du busage ont été constatés pouvant ainsi provoquer des inondations. Les anciennes canalisations ne seront pas supprimées. L'entreprise SOMATRA a été retenue pour effectuer les travaux d'un montant de 133 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu début novembre. Les travaux hors goudronnage seront terminés pour la fin de l'année 2011.

Une troisième tranche allant de la RD 809 en passant par le Centre Médico-Chirurgical pour aller rejoindre la 1^{ère} tranche clôturera le dossier. Cette tranche sera soumise à autorisation avec déclaration d'utilité publique et un dossier de Loi sur l'Eau.

Création et aménagement du Lotissement la Grange : présentation par la SA HLM Polygone – Maître d'ouvrage

Monsieur le Maire accueille Monsieur Gilles ROUSSET, Directeur de la Société Polygone 48 et le remercie de venir présenter le dossier.

La société Polygone 48 met en place un programme à la fois d'accession à la propriété et de mise à la location de logements.

Tout d'abord, les travaux pour la réalisation du lotissement ont commencé le 22 août 2011. Sont prévus : 4 pavillons en location accession et 2 terrains pour accession libre.

Les logements locatifs seront au nombre de 20 repartis sur 4 bâtiments. 2 bâtiments avec 4 logements et 2 bâtiments avec 6 logements comprenant 14 T3, 4 T4, 2 T5. (surface : T3 : 67 m², T4 : 81m², T5 : 90 m²)

Le montant des travaux s'élève à 2 200 000 € financé par des subventions de l'Etat (73 000 €), de la Région (125 000 €) et de Sud Massif Central (57 000 €).

Un prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations de 1 700 000 € a été contracté grâce au concours de la Commune de MARVEJOLS qui s'est portée garant. Enfin 200 000 € de fonds propres ont été apportés.

Les bâtiments seront érigés sur 2 niveaux pour ne pas faire de constructions trop imposantes et des chaudières à gaz à condensation seront installées. Les bâtiments n'ont pas de label BBC, mais les normes de construction et d'équipement sont équivalentes.

Le montant des loyers pour un T3 : 368 €, pour un T4 : 435 €, pour un T5 : 486 €. Il a été prévu le moins de charges possibles pour les futurs locataires. (Suppression des parties communes, chacun aura une entrée indépendante).

Les travaux dureront 15 mois pour une livraison fin 2012 début 2013.

Monsieur le Maire remercie la société Polygone pour son implication dans le développement de MARVEJOLS et informe que la première pierre sera posée prochainement.

Voirie 2011 : programme

Monsieur DAUDE et Monsieur Thierry MAMET présentent les différents dossiers de ce programme :

1) Chemin du Géant : Aménagement du chemin à partir du passage à niveau jusqu'au chemin des Causses. Des barrières pour limiter l'accès aux engins motorisés seront installées afin que les piétons soient sécurisés. Aucun goudronnage ne sera réalisé.

2) Montade de Fai Fioc : traitement de surface entre le bois du Pré de Suzon et l'axe central en partie droite.

3) Le Clos de Bellevue : aménagement dans les deux parties du lotissement. Sur la partie droite du lotissement, la terre pleine sera remodelée. Sur la deuxième partie la chaussée va être décaissée et goudronnée. Le terre plein sera rétréci pour augmenter la voie roulante et créer 4 places de parking tout en maintenant un espace vert.

4) L'Empéry : Les deux dos d'ânes vont être supprimés pour être remplacés par un ralentisseur avec un plateau de 50 mètres.

5) Résidence du Pont de Peyre : La voirie désormais communale, la Commune va réaliser des travaux de traitement de surface et de récupération des eaux pluviales.

6) Liaison Sénouard – Terrisse : partie entre l'IMPRO le Galion et le lotissement la Terrisse. Ce dossier permettra de reprendre les réseaux, d'en créer de nouveaux et de refaire le revêtement de surface en tri-couche. Une réunion avec les riverains sera organisée afin de définir le sens de circulation car cette voie ne pourra pas être un contournement du rond-point de Cockermouth.

7) Traverse du Mazet : Passage entre la RD1 et la RD 999. Un traitement de surface en bi-couche et enrobé va être réalisé.

Aménagement de la place de la Gare et convention avec la SNCF : présentation

Madame Jacqueline ORLOWSKI et Monsieur Thierry MAMET présentent le dossier. Le but de ces travaux est à la fois la sécurisation de la zone et l'embellissement de la place. L'accès à l'Unité Technique Communale sera agrandi. Le tour de la place sera obligatoire afin que l'ensemble de la circulation de l'Hôtel et des habitants soit régulé. Un pavé granitique sera mis en place avec l'installation d'une fontaine, d'une cascade et une mare en circuit fermé et d'un engazonnement de l'espace. Un banc est également prévu.

Monsieur le Maire indique que le chemin allant aux habitations se situant après l'hôtel est un chemin rural qui ne rentre pas dans ce programme. Aucun travaux ne seront réalisés sur cette partie.

Il indique également que devant la gare une bande de 300m² appartient à la SNCF. Si celle-ci ne signe pas la convention autorisant la Commune à faire des travaux, aucun aménagement ne sera réalisé.

Monsieur CHEDANNE indique que si l'aménagement ne se fait pas et lorsqu'un car se gare pour déposer les passagers, un problème de circulation va se poser.

Monsieur DAUDE indique que la proposition faite à la SNCF a été refusée.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que la Région a été contactée pour prendre à sa charge les travaux. Celle-ci a refusé.

Monsieur CHEDANNE demande si l'abribus déménage. Monsieur le Maire va le proposer à la SNCF.

Monsieur KOSCIELNIAK demande si l'ensemble de l'éclairage peut être éteint. Madame ORLOWSKI propose de diminuer l'éclairage tout en gardant un minimum pour la sécurité.

Saison Culturelle 2011/2012 : présentation

Madame Christine de CHAMBRUN rappelle le partenariat qu'il existe depuis trois ans avec le Théâtre de la Mauvaise Tête pour l'organisation de la Saison Culturelle. Elle remercie Thierry ARNAL, Directeur du TMT d'être venu présenter cette nouvelle saison aux conseillers municipaux et lui laisse la parole.

Monsieur ARNAL indique que 18 soirées sont à l'affiche, théâtre, danse, musique en passant par les contes et les spectacles jeune public. Le public est assez varié et celui-ci circule très bien entre le TMT et la Salle Polyvalente.

Monsieur KOSCIELNIAK demande comment s'organise le TMT depuis le départ de Fabrice ANDRIVON. Monsieur ARNAL répond en disant qu'il y a énormément de travail et que son départ implique la fin de la partie artistique de la compagnie. Afin de faire face à cette carence, un artiste va être associé au TMT pour une durée de 2 ou 3 ans pour travailler sur la programmation, avec les écoles et la bibliothèque. Cet artiste associé redonnera une présence artistique au TMT. Concernant le financement, il est à trouver et la réflexion est en cours avec les différents partenaires. Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 18 octobre à Montpellier entre la DRAC, la Région et le Département. Le dossier est donc à l'étude.

Monsieur le Maire remercie Monsieur ARNAL pour sa présentation.

Limitation de l'usage de l'eau - sécheresse : Arrêté Préfectoral du 28/09/2011

Suite à l'arrêté Préfectoral du 28/09/2011, tous les usages de l'eau autres que primaires et indispensables sont interdits. Une réunion de crise a eu lieu. La situation se maintient et ne s'aggrave pas mais il faudra beaucoup de temps pour revenir à la normale.

La Commune a dû aider la Commune de GABRIAS pour l'approvisionnement en eau. La Commune a diffusé l'information par sonorisation mobile et sur les différents supports de communication.

Monsieur KOSCIELNIAK demande si nous ne pouvons pas utiliser le système VIAPPEL pour l'information de la population. Monsieur le Maire indique qu'il faut utiliser ce système à bon escient et lorsque la situation est critique.

Piscine Municipale : présentation

Daniel BASTIDE indique que c'est la deuxième année depuis la réhabilitation de la piscine. Elle a été ouverte du 6 juin au 4 septembre. Le mois de juin a principalement été fréquenté par les scolaires (écoles de Marvejols, le Monastier et Montrodât). Il y a eu une baisse de la fréquentation du fait de la météo. 11448 entrées comme l'année 2009. 14 500 entrées en 2010 comme en 2003. L'École de Natation a accueilli 139 enfants. Les usagers ont extrêmement apprécié l'ouverture jusqu'au 4 septembre 2011.

Maison du Tourisme : présentation de la saison 2011

Monsieur le Maire fait le bilan de la saison 2010/2011.

La fréquentation : près de 22000 visiteurs

La fréquentation de la Maison du tourisme est calculée au nombre de personnes entrant dans les locaux. Les chiffres sont relevés quotidiennement. Le comptage se fait manuellement hors saison et à l'aide d'un compteur électronique lors des grandes affluences l'été.

2010/2011	Clientèle française	Clientèle étrangère	Total Visiteurs
octobre	835	48	883
novembre	431	5	436
décembre	631	1	632
janvier	129	4	133
février	302	6	308
mars	414	11	425
avril	723	60	783
mai	495	11	506
juin	974	62	1036
juillet	6695	87	6782
août	8341	150	8491
septembre	1061	57	1118
TOTAL	21031	502	21533

Provenance de la clientèle française :

Principalement 6 régions:

- Ile de France
- Languedoc-Roussillon (hors 48)
- Rhône Alpes
- Provence Alpes Côte d'Azur
- Midi Pyrénées
- Auvergne

Malgré l'accueil de 22000 visiteurs, la Maison du Tourisme a connu une légère baisse de la fréquentation de près de 20%.

La clientèle étrangère : elle représente 3% de la fréquentation de la Maison du Tourisme. Si elle reste encore peu significative, elle est de plus en plus

diversifiée. Pays les plus comptabilisés à l'accueil : Belgique, Espagne, Angleterre et Allemagne.

Traitement des demandes de documentation touristique :

Toutes les demandes qui nécessitent un envoi postal de documentation touristique sont enregistrées dans une base de données.

Sur la globalité de la saison, il a été traité: 537 demandes
265 ont été reçu par téléphone, 207 par courriel et 65 par courrier.

On note une légère augmentation de +7% par rapport à la saison dernière.

Editions assurées par la Maison du Tourisme :

Pour 2011 il a été édité :

« Guide Touristique 2011 de Marvejols » : guide présentant l'histoire, le patrimoine, les activités, l'hébergement et la restauration que Marvejols et son secteur.

« Programme d'animations de Marvejols » : dépliant trimestriel reprenant les animations de la ville. Distribution faite dans chaque boîte aux lettres de la commune.

Salons professionnels :

En 2011 il a été décidé par la municipalité de ne plus participer à des Salons professionnels du Tourisme.

Réseaux touristiques :

La ville de Marvejols fait toujours parti de 3 réseaux :

Les 100 Plus Beaux Détours de France

Les Perles Vertes de l'A75

Les Itinéraires de Découverte de l'A75

Un projet est actuellement en cours : le rassemblement de réseaux qui travaillent sur la même cible géographique qu'est l'A75. Ces réseaux sont : Les Perles Vertes de l'A75, Les Itinéraires de l'A75, la Méridienne et Village Etape. Des séminaires sont déjà en place afin de faire collaborer ensemble élus et techniciens sur ce lourd projet. Le but étant de rassembler nos moyens afin d'avoir une communication plus importante sur la promotion de ce territoire.

Projet 2011/2012 :

Travaux de rénovation de la Maison du Tourisme afin de rendre accessibles les locaux aux personnes handicapées.

Rentrée Scolaire 2011/2012 : information

Monsieur le Maire indique qu'une visite des établissements scolaires a été faite le lundi 3 octobre 2011. Cette visite a permis de rencontrer l'ensemble des chefs d'établissements et de faire le point sur les effectifs.

Ecole Maternelle de la Coustarade - Directeur : Igor AMANS

Effectifs 2010 : 98 élèves

Effectifs 2011 : 104 élèves

Légère hausse

Ecole Élémentaire de la Coustarade - Directrice : Yannick DUQUESNE

Effectifs 2010 : 181 élèves

Effectifs 2011 : 169 élèves

Légère baisse

Ecole Sainte Famille - Directrice : Sophie TOURLONNIAS

Effectifs 2010 : 305 élèves

Effectifs 2011 : 304 élèves

Légère baisse

Collège Marcel Pierrel - Principal : Olivier BRIFFAUT

Directrice SEGPA : Clara GERSTCH

Effectifs 2010 : 280 élèves

Effectifs 2011 : 300 élèves

Effectifs 2011 SEGPA : 48 élèves

Légère hausse

Monsieur BRIFFAUT a refusé 35 élèves des départements du Gard et de l'Hérault. Il y a 20 internes pour 48 places disponibles.

Collège Notre Dame – Directeur : Jérôme PICARD

Effectifs 2010 : 293 élèves

Effectifs 2011 : 280 élèves

Légère baisse

Lycée Saint Joseph – Directeur : Jean-Pierre VELASCO

Effectifs 2011 : 398 élèves

Effectifs en baisse

Lycée Agricole Terre Nouvelle – Directeur : Jean-Paul SERVY

Effectifs 2010 : 215 élèves

Effectifs 2011 : 199 élèves

Légère baisse

Ecole de Travail Educatif et Social – Directeur : Philippe GABERAN

Effectifs 2010 : 190 élèves

Effectifs 2011 : 190 élèves

Stable

CFA – CFPPA – Directeur : Privat JALBERT

Effectifs 2010 : 100 apprentis

Effectifs 2011 : 120 apprentis

En hausse

Monsieur le Maire indique qu'un problème de promiscuité entre le Collège Marcel Pierrel et le Lycée Terre Nouvelle est à déplorer. Dans le cadre de son pouvoir de police et afin de pouvoir maîtriser certaines personnes au comportement inadmissible, l'aire de transports scolaires du Chayla a été mise sous surveillance par la Gendarmerie et la Police Municipale. Les directeurs d'établissements ont été sensibilisés. Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles va être réuni prochainement afin de convier les familles en indiquant qu'il y a des règles à respecter. La Commune portera plainte pour troubles à l'ordre public, pour atteinte à l'image de la Ville et à la réputation des établissements scolaires.

De plus, un dispositif de vidéosurveillance va être mis en place avenue du Chayla, Porte du Soubeyran et Porte Chanelles. La mission de ce dispositif est de protéger la liberté publique et privée et identifier l'effet de groupe.

Décisions du Maire

Deux décisions ont été prises afin de renouveler les lignes de crédit de Trésorerie. Une auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon pour un montant de 1 000 000 € et l'autre auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour 1 000 000 €.

Monsieur le Maire souhaite préciser que la Commune n'a aucun actif toxique et qu'elle n'a pas fait appel à DEXIA. Seuls les organismes prêteurs habituels sont sollicités.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Installation de Monsieur Henri CORBIERE : représentations aux structures communales et intercommunales

Monsieur le Maire indique que suite à l'installation de Monsieur Henri CORBIERE lors du Conseil Municipal du 29 juillet 2011, il convient de délibérer afin de désigner les représentations de Monsieur Henri CORBIERE dans les instances et organismes.

Monsieur Henri CORBIERE sera :

- suppléant de Henri DAUDE à la Commission d'Appel d'Offres.
- suppléant de Laurent MALLET au Syndicat Mixte Lozérien A 75
- Titulaire au Comité de gestion de la Caisse des Ecoles et de la Cantine.
- Titulaire au Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** les différentes représentations de Monsieur Henri CORBIERE.

Vote pour à l'unanimité

2) Conseil de vie sociale : désignation des représentants

Monsieur le Maire indique que suite au décès de Mademoiselle Agnès SEBALD et au renouvellement des représentants élus de certains conseils de vie sociale, il convient de nommer des nouveaux délégués pour siéger lors de ces différents conseils à savoir celui de :

- La Résidence de la Colagne
- L'Hôpital Local de MARVEJOLS
- La Résidence Jean-Baptiste RAY
- Le Foyer de Saint Hélion
- Le Foyer d'hébergement de la Colagne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Désigner** les nouveaux représentants à ces différentes instances :
 - Résidence de la Colagne : Huguette NURIT
 - Hôpital Local de MARVEJOLS : Claude CAUSSE
 - Résidence Jean-Baptiste RAY : Huguette NURIT
 - Foyer de Saint Hélion : Henri CORBIERE

- Foyer d'hébergement de la Colagne : Daniel BASTIDE

Vote : 22 pour – 4 abstentions

3) CALBERSON AUVERGNE : renouvellement du bail avec la Commune

Monsieur le Maire expose et Monsieur DELOUSTAL indique qu'un bail commercial avec l'entreprise Rhône Dauphiné Express avait été signé pour une durée de 9 ans avec effet au 1^{er} septembre 2002 jusqu'au 31 août 2011 pour un ensemble immobilier sur la Zone du Géant cadastré A 2310 composé d'un bâtiment et d'un terrain attenant.

Ce bail étant arrivé à son terme, le Président de l'entreprise qui se dénomme à ce jour « CALBERSON AUVERGNE » a sollicité par courrier du 6 octobre 2011 son renouvellement dans les conditions identiques à compter du 1^{er} septembre 2011 pour une durée de 9 ans. Le montant mensuel du loyer est de 2 648,03 € HT. L'indice INSEE de référence du coût de la Construction est celui du 2^{ème} trimestre 2011 soit 1593.

Monsieur CHEDANNE demande si le bâtiment est bien entretenu et si le locataire fait le nécessaire.

Monsieur le Maire indique que le locataire est dans l'obligation d'entretenir le bâtiment ce qui est fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Renouveler** le bail selon les conditions sus visées
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

4) LUPUS ELECTRO : Aide à l'Emploi

Monsieur le Maire expose et Monsieur DELOUSTAL indique que dans le cadre de la levée d'option anticipée du bâtiment de LUPUS ELECTRO des frais sur prêts et pénalités ainsi que des indemnités de cession sont dus par l'entreprise pour un montant de 13 979,30 €. Par courrier du 13 septembre 2011, cette dernière propose à la Commune de Marvejols un montage Lease Back dans le cadre de la réglementation des aides « Minimis ». Ainsi LUPUS ELECTRO créera dans un délai de 3 ans, 8 nouveaux emplois en CDI et en contrepartie, la somme due serait considérée comme une aide de la Commune pour l'emploi.

Si cette opération n'était pas réalisée, LUPUS s'engage à rembourser l'aide ponctuelle consentie au prorata du nombre de contrats en CDI non établis, le solde restant acquis à la société LUPUS ELECTRO.

Ce procédé a déjà été octroyé à la société LUPUS sur les Communes de LAVAL (53 - Mayenne) et LES MAGES (30 - Gard). Monsieur le Trésorier a été sollicité sur cette procédure pour laquelle il nous signifie que cela peut se faire par le biais d'une subvention à la Société LUPUS.

Monsieur CHEDANNE pense que cette solution pour l'emploi n'est pas saine et que cette entreprise qui se porte bien et qui fait des bénéfices n'a pas besoin de ce dispositif pour créer des emplois. Aux Mages et à Laval, l'entreprise a fait du chantage au départ, si la Commune n'acceptait pas le dispositif. Si nous l'acceptons, d'autres entreprises risquent de demander la même aide.

Madame CUCHEVAL indique que LUPUS ELECTRO a déjà versé les pénalités. Monsieur le Maire indique que LUPUS n'a pas fait de chantage au départ, elle a

même souhaité rembourser par anticipation les pénalités de retard. Monsieur JACQUES a souhaité rajouter que la Commune a la chance d'avoir une entreprise recensant 100 emplois. Monsieur le Maire indique que si la convention signée n'est pas honorée LUPUS devra rembourser l'aide. Monsieur KOSCIELNIAK souhaiterait que cette demande ne soit pas récurrente et qu'il faut être prudent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** la proposition faite par l'entreprise LUPUS ELECTRO
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : 22 pour – 4 contre

FINANCES

5) Réhabilitation du foyer d'hébergement de la Colagne et garantie d'emprunt communale : régularisation

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 28 janvier 2011 avait approuvé la garantie d'emprunt communale du foyer d'hébergement de l'ESAT de la Colagne. Cette garantie porte sur un emprunt à hauteur de 750 000 € remboursable sur 20 ans au taux de 3,10 % assorti d'une garantie à 100 % de la collectivité.

Par courrier du 16 septembre 2011, le Clos du Nid nous informe que l'organisme prêteur à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations souhaite que nous complétions cette délibération avec les éléments de forme :

Nature du projet : Réhabilitation du foyer d'hébergement « La Colagne »- avenue des Martyrs de la Résistance – 48100 MARVEJOLS

Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Nature du prêt : Prêt « PLS » à taux variable

Caractéristique du prêt : 750 000 €, remboursable sur 20 ans par amortissements annuels constants, sans différé d'amortissement

Taux d'intérêt : variable – taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 107 points de base (taux du livret A en vigueur + 1,07%), soit à ce jour 2,25% + 1,07% = 3,32%. Le taux d'intérêt sera révisable en fonction de la variation du taux du livret A.

Garantie requise : Garantie Collective Locale à hauteur de 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** cette modification
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote : 22 pour – 4 abstentions

TRAVAUX

6) Aménagement avenue Pierre Sépard : participation financière du Département

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que lors du Conseil Municipal du 9 février 2010, il a été décidé de réaliser les travaux de réfection de voirie de l'avenue Pierre Sépard. La Commune de MARVEJOLS assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Concernant le financement de l'opération, le Département a été sollicité pour une prise en charge des travaux de réfection de chaussées.

Suite au Conseil Municipal du 27 mai 2011, l'entreprise SOMATRA a été désignée pour réaliser les travaux pour un montant de 616 527,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Solliciter** une participation financière du Département de 204 016,50 € correspondant au montant HT des travaux à exécuter sur l'avenue Pierre Sépard (RD 1).
- ♦ **Donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer la convention financière avec le Président du Conseil Général précisant la participation et les modalités de versement pour les travaux à la charge du Département.
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

7) Communauté de Communes du Gévaudan – travaux de renforcement et d'alimentation en eau potable : Convention de mandat

Monsieur le Maire expose et Monsieur PODEVIGNE indique que dans le cadre de sa compétence « développement et aménagement économique », la Communauté de Communes du Gévaudan a décidé la création d'une zone d'activités à vocation agro-alimentaire sur la Commune d'Antrenas. Cette opération est coordonnée avec la réalisation de travaux de renforcement et d'alimentation en eau potable, depuis les réservoirs d'Antrenas jusqu'au réseau AEP de Marvejols. Ces travaux sont de la compétence de la Commune de Marvejols, mais elle peut confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes du Gévaudan.

Il est donc proposé de conventionner avec la Communauté de Communes du Gévaudan pour que celle-ci prenne en charge la réalisation des travaux. Le montant estimatif des travaux s'élevant à 223 425,00 € TTC, déduction faite des subventions et de la participation de la Commune d'Antrenas, la participation financière pour la Commune de Marvejols est de 131 235 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** les montants des travaux ci-dessus énoncés.
- ♦ **Approuver** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remboursement à la Communauté de Communes du Gévaudan par la Commune de MARVEJOLS.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

8) Eglise Notre Dame de la Carce : avenants

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal avait approuvé en 2010 les travaux de la 10^{ème} tranche de l'église Notre Dame de la Carce.

Au cours du chantier des aménagements complémentaires se sont avérés nécessaires.

Ces travaux se décomposent comme suit :

Lot n°3 – Maçonnerie Enduits – Entreprise VERMOREL : avenant n°1

Suppression des pattes de scellements sur l'ensemble des murs non visible avant le nettoyage, fourniture et pose de bancs de part et d'autre du parvis de l'église pour éviter le stationnement intempestif de véhicules.

Montant total de l'avenant : 4478,84 €

Nouveau montant du marché : 43 903,17 € HT

Lot n°8 – Electricité – Entreprise FORCLUM Quercy Rouergue Gévaudan : avenant n°1

Complément de l'installation des réseaux de sonorisation et des luminaires sur la partie de la nef ainsi que sur le chœur.

Montant total de l'avenant : 19 624,33 €

Nouveau montant du marché : 39 387,43 € HT

Lot n°10 – Nettoyage – SAS SOLONET Nettoyage : avenant n°1

La Paroisse a souhaité en cours de travaux utiliser les travées 3 et 4 déjà restaurés, un nettoyage intermédiaire a donc été nécessaire pour permettre cette occupation.

Montant total de l'avenant : 801,50 € HT

Nouveau montant du marché : 2 984,50 € HT

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 octobre 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** ces avenants
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les avenants précités.

Vote pour à l'unanimité

9) Sonorisation de l'Eglise Notre Dame de la Carce : choix de l'entreprise

Dossier ajourné car lors de la Commission d'Appel d'Offres, des informations précises étaient manquantes.

RESSOURCES HUMAINES

10) Service technique, ressources humaines et comptabilité : création de postes

Service technique

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'avancement de grade 2011, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} janvier 2012 pour un agent actuellement en poste au grade d'agent de maîtrise.

Service ressources humaines et comptabilité

Monsieur le Maire indique que suite à la réorganisation et à la restructuration du service des Ressources Humaines et du Service Financier, il est nécessaire de créer un ½ poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2011 afin d'exécuter notamment les missions suivantes :

- Suivi des bons de commandes d'investissement
 - Suivi des subventions d'investissement
 - Suivi des marchés
 - Suivi des dossiers des agents (carrière, congés, avancement...)
 - Secrétariat du service Ressources Humaines et Comptabilité
- Cette création est d'autant plus indispensable, du fait de l'absence du Directeur Général des Services qui est remplacé par intérim par la Responsable du service Budget, Comptabilité et Ressources Humaines.

Madame MAMET étant intéressée par cette question est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Créer** ces deux postes.
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

11) Intérim du DGS : services et attribution d'indemnités

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Directeur Général des Services est absent pour maladie depuis le 27 mai 2011. Après les trois mois d'été et pour optimiser le bon fonctionnement des services, Monsieur le Maire a sollicité Madame Patricia CUCHEVAL pour assurer l'intérim de l'intégralité de ce poste à partir du 1^{er} septembre 2011.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et l'avis de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, la responsabilité et l'exercice de ces nouvelles fonctions en plus de ses missions actuelles donnent droit à une indemnité.

Madame Patricia CUCHEVAL perçoit actuellement l'Indemnité d'exercice de missions de Préfecture (IEMP) au coefficient 0,54. Celle-ci passera au coefficient 3. Il est décidé d'attribuer une indemnité d'astreinte à la semaine qui correspond au travail effectué au service de son administration en dehors de ces heures effectives.

Ces indemnités sont liées à la période d'absence du Directeur Général des Services et prennent effet au 1^{er} septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Attribuer** ces indemnités à Madame Patricia CUCHEVAL
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

12) Personnel communal : régularisation des indemnités d'heures supplémentaires

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de leurs fonctions, les agents de la Commune peuvent être amenés à exécuter en raison de leurs missions des heures supplémentaires à titre exceptionnel. Celles-ci s'appliquent pour les grades suivants :

- **Filière Administrative**

- Rédacteur
- Adjoint Administratif

- **Filière technique**

- Technicien
- Agent de maîtrise
- Adjoint technique

- **Filière Sanitaire et sociale**

- ATSEM

- **Filière culturelle**

- Assistant qualifié de conservation
- Assistant de conservation
- Adjoint du Patrimoine

- **Filière Police**

- Chef de service de police municipale
- Agent de Police Municipale

Ces travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois.

Les heures de dimanches, de jours fériés et de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

Cette délibération permettra à la Trésorerie d'honorer les heures supplémentaires à titre exceptionnel des agents concernés après avis favorable de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Accorder** le paiement de ces heures supplémentaires aux agents les effectuant.
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

13) Intervention en milieu scolaire : signature de la convention avec les Scènes Croisées de Lozère

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la Commune contractualise avec les Scènes Croisées de Lozère, afin de permettre la promotion des activités musicales et théâtrales dans les écoles primaires publiques et privées.

Il propose de renouveler cette sensibilisation par la mise à disposition d'un intervenant des Scènes Croisées de Lozère, durant l'année scolaire 2011-2012 soit 50 heures de musique et 40 heures de théâtre à l'école primaire publique et 45 heures de musique et 45 heures de théâtre à l'école primaire privée. La Commune de Marvejols prendra à sa charge une partie du coût des prestations fournies par les Scènes Croisées de Lozère, à hauteur de 7788 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la promotion des activités musicales et théâtrales dans les écoles primaires publiques et privées
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment signer la convention à intervenir entre la Commune et les Scènes Croisées de Lozère.
- **Approuver** la participation communale de 7788 euros pour l'année scolaire 2011/2012.

Vote pour à l'unanimité

14) Défense du service public : soutien des services de soins de suite et de réadaptation des centres hospitaliers de Florac et de Saint-Chély

Considérant les orientations du schéma régional établi par l'Agence Régionale de la santé Languedoc-Roussillon en matière des services de soins de suite et de réadaptation sur le territoire de la Lozère notamment la suppression envisagée au sein des centres hospitaliers de FLORAC et de SAINT CHELY D'APCHER et la situation considérée comme fragile de ce service au centre hospitalier de MARVEJOLS en raison de seulement 20 lits.

Considérant l'engagement des collectivités et de l'établissement pour améliorer l'accès aux soins des populations du Bassin de Vie (construction de locaux neufs, proximité de la clinique située sur le même site).

Considérant que le Département de la Lozère est reconnu comme une zone déficitaire sur le plan de la médicalisation.

Considérant le service rendu à la population par le S.S.R. du centre hospitalier de MARVEJOLS et l'importance de l'activité (5 775 journées en 2010).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est solidaire des Conseils Municipaux de FLORAC et de SAINT CHELY D'APCHER en ce qui concerne le refus de la mise en œuvre de la fermeture programmée du service de soins de suite et de réadaptation des centres hospitalier de ces deux villes.

Affirme son attachement au service de soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier de MARVEJOLS et souhaite qu'il soit conforté, dans le cadre des locaux neufs, adaptés et fonctionnels dont bénéficie le centre hospitalier, à proximité du plateau technique de la clinique mutualiste du Gévaudan.

Mandate Monsieur le Maire en lien avec le Président du Conseil de Surveillance et le Directeur de l'établissement pour suivre ce dossier, prendre tout contact et toute initiative pour la défense de ce service et son développement.

Demande que le Conseil Général de la Lozère soit associé et solidaire dans cette démarche pour les mêmes objectifs.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire
Jean ROUJON